

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Le ministère n'exige pas que l'exportateur indique le but de l'exportation. Cependant, tous les chevaux expédiés doivent d'abord être examinés par des vétérinaires, être jugés en bonne santé, en état de faire le voyage et de servir ensuite pour le travail ou la reproduction.

2. Réponse au n° 1.

L'EXPORTATION DE CHEVAUX HONGRES

Question n° 2576—**M. Rowland:**

1. Combien de chevaux hongres ont été expédiés à l'étranger au cours des cinq dernières années?

2. Du total des chevaux expédiés, quel pourcentage était hongre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. On n'exige et l'on n'inscrit pas, relativement à l'inspection sanitaire, de renseignements spécifiques sur la race ni le sexe des chevaux exportés.

2. Réponse au n° 1.

LES DÉPENSES D'ÉLECTION

Question n° 2661—**M. Olausen:**

1. Quels candidats élus lors des élections générales de 1972 ont fait a) le plus, b) le moins de dépenses au cours de leur campagne?

2. De quelle somme s'agit-il dans chaque cas?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Directeur général des élections m'informe comme suit: 1. a) Jim Gillies; b) Gilles Caouette.

2. a) \$64,278.85; b) 1,103.90

Note: La réponse à cette question se fonde sur les renseignements relatifs aux dépenses électorales contenus dans le document parlementaire n° 291-3/1 dont il est fait mention dans les *Procès-verbaux* de la Chambre des communes (n° 49) du 13 mars 1973.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES AVOCATS QUÉBÉCOIS AU SERVICE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question n° 2191—**M. Fortin:**

1. Quels sont les noms des avocats et des études légales de la province de Québec qui ont travaillé pour le ministère de la Justice du 1^{er} janvier 1969 au 1^{er} janvier 1973?

2. Quels travaux ont été accomplis par chacun d'eux?

3. Quel montant a été versé à chacun a) en honoraires, b) en frais de déplacements?

(Le document est déposé.)

LES AVOCATS QUÉBÉCOIS AU SERVICE DU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question n° 2192—**M. Fortin:**

1. Quels sont les noms des avocats et des études légales de la province de Québec qui ont travaillé pour le ministère de la Consommation et des Corporations du 1^{er} janvier 1969 au 1^{er} janvier 1973?

Demandes de documents

2. Quels travaux ont été accomplis par chacun d'eux?

3. Quel montant a été versé à chacun a) en honoraires, b) en frais de déplacements?

(Le document est déposé.)

*LA RÉADAPTATION DES NARCOMANES

Question n° 2234—**M. McKinnon:**

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé dans chaque province, durant chacune des cinq dernières années, pour réhabiliter les narcomanes?

2. D'après l'estimation ou les données du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, combien de narcomanes comptait chaque province durant chacune des cinq dernières années?

(Le document est déposé.)

M. Cossitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car je voudrais de nouveau attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur les questions n° 2271 à 2280 au *Feuilleton*, lesquelles demandent la liste des avocats qu'emploie le gouvernement pour des travaux juridiques. Je réclame ce renseignement depuis environ cinq mois. C'est la cinquième fois, je pense, que j'invoque le Règlement pour savoir quand je l'obtiendrai. Lundi dernier le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à ma question à ce sujet et je me demande maintenant, puisque plusieurs jours se sont écoulés depuis, si ce serait trop lui demander que de dire à la Chambre quand on donnera ce renseignement si longtemps attendu.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu avec des fonctionnaires du ministère de la Justice. Je n'ai pas encore pu savoir exactement quand la documentation sera disponible.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. John Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte l'avis de motion n° 237 portant production de documents.

[Français]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que l'avis de motion n° 237 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les autres avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX ENTRETIENS DU GROUPE D'ÉTUDE CANADO-SOVIÉTIQUE SUR LES AÉROPORTS

Motion n° 237—**Mr. Ellis:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents qui ont été utilisés les 16 et 21 juin lors de la discussion entre la section de l'aviation civile et du groupe d'étude canado-soviétique sur les transports relativement au